

font
VIVE *Lien* des
**CHERCHEURS
CEVENOLS**

souhaite à ses adhérents et à ses lecteurs
une très bonne année

1994

Que notre bulletin continue à leur apporter
des textes et des documents intéressants
pour les aider dans
leurs recherches historiques.

Notre rédaction souhaite en retour
recevoir de ses adhérents de nombreux
textes et documents,
des questions, des réponses...

Finialettes (Lozère)

N° 97 - janvier-mars 1994

Et que, grâce à tous,

le numéro 100

qui cloturera la 25^{ème} année
de parution du bulletin,
soit une réussite.

Rapport d'experts en moulins sur les difficultés entre les propriétaires d'Astruc et de Lavesque (Sauve)

Les deux propriétaires sont Maître Pierre Astruc, docteur et avocat de la ville de Sauve, et Sieur Jean Méjanelle, le premier de ce nom à exploiter Lavesque.

Astruc n'est autre que cet ancien pasteur de l'Eglise Réformée converti au catholicisme après la Révocation de l'Edit de Nantes, et père du célèbre médecin, Jean Astruc, que Sauve honore par l'une de ses places? Méjanelle, ancien sous-fermier, puis fermier, est propriétaire de Lavesque, qu'il a acheté au début du siècle à Antoine de Claris, héritier du dernier Teulet.

Nous sommes en 1709 mais l'affaire est déjà ancienne et a été évoquée en justice plusieurs fois.

Les deux parties : Astruc, parce qu'il a eu d'autres chats à fouetter, Méjanelle, parce qu'il est *illitéré*, se sont choisis des procureurs, les nommés Ygla et Delon, lesquels procureurs s'en remettent chacun à un expert : Pons Souville, habitant de Montpellier pour Astruc, Jean Monte, architecte de Saint-Hippolyte pour Méjanelle.

Il ne peut être question de reproduire in extenso ce rapport long de 18 pages. Mais il peut être intéressant d'en dégager et commenter l'essentiel.

Le différend porte sur la chaussée de Lavesque. Astruc reproche à Méjanelle de l'avoir fait exhausser, ce qui a pour conséquence que le moulin d'Astruc, situé en amont de celui de Méjanelle, se voit insuffisamment pourvu en eau et trop abondamment approvisionné en gravier.

Les experts se transportent sur les lieux du litige. Le rapport mentionne les distances qu'il leur faut parcourir pour atteindre à Sauve *le logis où pend pour enseigne lestoille*, où ils sont descendus le 9 février 1710 : sept lieues pour l'un, une lieue pour l'autre(1). Le lendemain, à 9 heures du matin, voilà nos gens aux dits moulins. Las ! De nos jours on aurait consulté la météo. Ils trouvent *la rivière de Vidourle débordée*, et représentent aux parties *que la saison n'estoit pas convenable pour procéder à de telles vérifications*.

En conséquence, le lendemain 11 février, chacun se retire chez soi.

En temps de sécheresse, le 11 du mois d'août suivant, voici de nouveau nos deux experts au logis de l'Etoile, et le lendemain, dès six heures du matin, à Saint-Jean de Roques. Seulement, les choses menaçant d'être longues, ils décident de faire leurs assises à Quissac *au logis où pend pour enseigne la Croix d'or*, pas plus proche peut-être mais *plus commode* (sans doute plus confortable et propre à la discussion). Les experts sont *de contraire sentiment* et ayant fait leur *certificat de discord* aux parties, on

convient de faire appel à un *expert tiers*. Ce sera Antoine Verdier, nommé d'office par Mr le Sénéchal de Montpellier par ordonnance du 20 août, et après prestation de serment devant Mr de Montaigne, lieutenant général en la sénéchaussée, etc..., etc.

Arrêtons-nous là. L'intérêt d'un tel rapport pour notre histoire est moins son côté juridique que les précisions qu'il apporte sur l'agencement des lieux, l'aspect des

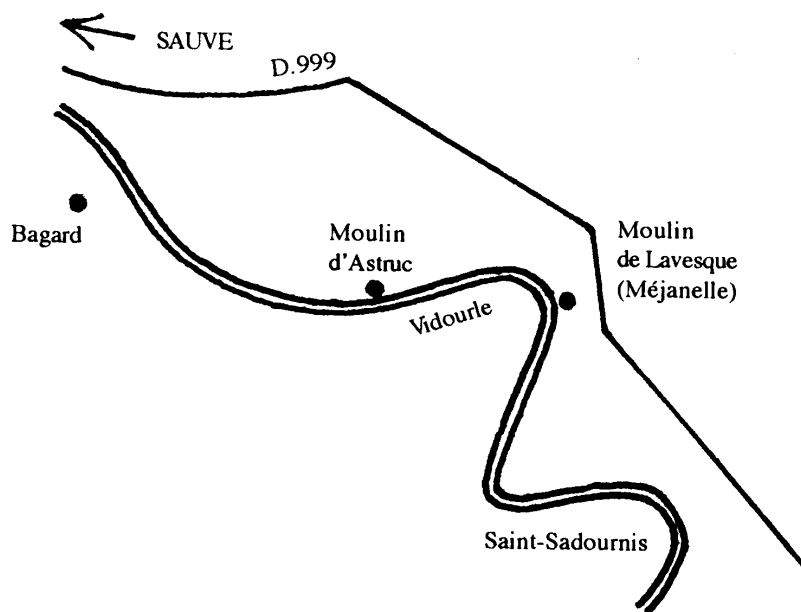
choses, l'activité des gens. Tout est examiné, noté, mesuré, consigné avec une extrême précision et beaucoup de conscience.

Pendant un mois, presque chaque jour, nos trois hommes sont sur les lieux de bon matin, allant et venant entre Astruc et Lavesque, n'abandonnant la partie qu'en raison de *l'heure tarde* de la journée, avant de se retirer à la Croix d'Or.

On définit nettement les points sur lesquels portera la vérification de la chaussée du sieur Méjanelle :

- 1) si elle a été exhaussee ;
- 2) depuis quel temps ;
- 3) si le canal du moulin d'Astruc est comblé et sablé
- 4) d'où procède la cause. Si c'est par la hauteur de la chaussée du moulin de Méjanelle ;
- 5) et le dommage que le moulin du dit Astruc peut recevoir par la hauteur de la chaussée du moulin du dit Méjanelle.

La suite du rapport montre qu'il a été répondu d'une manière précise à tous ces points. Mais bien d'autres choses, chemin faisant, ont été précisées ou rappelées.



En premier lieu, la composition des moulins. Celui d'Astruc est un moulin à trois coups *scavoir un pour un moulin arquier¹ entire de roudet tournant orizontalement en etat, (un) pour un moulin a tourille¹ partie rompeu et (autre)le coup ayant servy pour un moulin drapier ou foulons apresent en partie rompu nous ayant été dit par les parties que les détériorations avoient été faittes par les Camisards.*

Celui de Lavesque, le premier examiné, est composé de quatre coups *scavoir deux pour moulin bladier, un pour tourille servant a esmonder lorge et autres grains et le quatriesme servant pour le moulin drappier ou foulons le tout allant et mouvant avec le cannal pour la fuite des eaux ou agau fugent de sa chaussée.*

Le moulin de Lavesque fonctionne bien : les experts ont trouvé les quatre coups ouverts.

Ces messieurs se transportent ensuite sur la chaussée qu'ils peuvent suivre, *le dodanne estant a sec, sur toute sa longueur : 56 toises 5 pieds y compris 4 pieds de la dite chaussée au ribeyral du despannus que le dit Méjannelle a fait oster la terre qui couvrait le caladat.*

Et c'est ainsi que de Lavesque à Astruc, tout est évalué, mesuré, vérifié : distances, pentes, profondeurs, niveaux, etc.

L'observation ne suffit pas et il faut même se livrer à certaines expérimentations : arrêter et remettre en route les moulins de Méjanelle et voir comment se comportent les retenues de Lavesque et d'Astruc. On va même plus loin : on enlève des pierres de la chaussée de Méjanelle ou des planches à *la tine* du foulon d'Astruc (non sans avoir arrêté les modalités de paiement et de restauration relatives à de tels travaux).

Ayant trouvé le moulin d'Astruc *garny de bled*, les experts font ouvrir *le coup du dit moulin*, et moudre une partie du dit blé, le moulin *allant et tournant faisant bien farine les eaux du bassin de chaussée de Méjanelle estant basses les quatre coups de son moulin estant ouverts.*

Faisant bien farine.... Astruc devra y regarder à deux fois avant de réclamer des dommages à Méjanelle.

A la faveur de telles vérifications, on fait des découvertes, notées avec la même scrupuleuse précision : l'épaisseur des graviers accumulés quand on libère les eaux, les diverses réparations faites aux chaussées et dont on évalue l'ancienneté, les méfaits des précédentes vidouglades qui peuvent avoir une incidence sur l'écoulement des eaux, comme : *une planche de bois arrêtée et cramponnée sur des piquets ; un vieux tronc ou souche d'arbre mort d'environ deux pieds de pied souche ou racine d'un pied six poulces autheur le dit tronc d'arbre planté sur caladat.* On ne saurait être plus précis !

Ou pire *une autre souche ou tronc d'arbuste appelé vises en vie sur la pente de la face extérieure au derrière de la chaussée.*

Et encore : à *l'autre bout de la chaussée près le ribeyral appelé des panduts une autre souche d'arbre attachée par les racines sur la (...?) ou dosdanne*

de la chaussée.

Et de conclure : *...lequel rehaussement nous paraît fort ancien par l'effet de l'accroissement de l'arbre rapporté...*

Un spécialiste se ferait sans doute une joie d'explorer par le menu un tel rapport. Un spécialiste et même deux : l'un pour le côté juridique que nous avons laissé dans l'ombre, l'autre pour le côté technique.

Il ressort de cette longue étude d'experts, qui ne sera remise à Montpellier que le 9 octobre 1710, que c'est Astruc, plus que Méjanelle qui est dans son tort. Mais ce n'est pas affaire d'experts. Le juge tranchera...

Néanmoins, les dernières pages de ce long rapport d'expertise mettent l'accent sur plusieurs points importants.

Disons que les susd. rehaussements nous ont paru de vielle oeuvre y en ayant la plus grande partie depuis plus de 40 ans partie depuis environ 30 ans et partie depuis environ 11 ou 12 ans.

Disons que la cause du susd. engravement procède la plus grande partye des breches que les inondations firent il y a environ quatre années à la chaussée dud. sieur Astruc et de ce qu'elles ont resté 18 mois sans être réparées.

Ajoutons à cela qu'au moulin d'Astruc *il n'y a point d'agau au cannal affecté pour la fuite des eaux que le lit de la rivière et du peu de pente que les eaux se trouvent avoir.*

Les rehaussements de la chaussée du moulin de Lavesque, incriminés par Astruc, sont fort anciens : ils datent d'avant Méjanelle. Les causes des déboires d'Astruc sont naturelles -manque de pente, inondations- ou imputables aux gens d'Astruc : absence d'agau, ajournement des nécessaires réparations. Sans compter les dégâts dus aux Camisards, qui remontent à 1704 !

De toutes façons, Méjanelle qui ne demande qu'à faire tourner ses moulins n'y est pour rien...

Le partage de l'eau... les querelles de l'eau.. les procès de l'eau... Les archives ne manquent pas de tels documents, là où coule une rivière et tourne un moulin

On trouvera pendant plus de trois années encore des échos du conflit qui dressa l'un contre l'autre les propriétaires des deux moulins voisins, Astruc et Méjanelle. Conflit qui ne trouvera son épilogue que le 5 décembre 1713.

Ce jour-là, Maître Simon Malzac, notaire royal de Sauve, enregistrait l'acte de vente *du moulin bladier et drapier appelé le moulin d'Astruc, autrement de Galat.* L'acquéreur n'était autre que... Jean Méjanelle!

Encore les deux parties avaient-elles auparavant renoncé à l'instance pendant qu'elles avaient devant le Parlement de Toulouse et résolu de traiter amiablement l'affaire. Mais ceci est une autre histoire...

Renée Rousée
(A.C. Sauve - F67 - M78)

1 - Moulin arquier ou à tourille : ces deux appellations font l'objet d'une question dans la rubrique correspondante.

La chaux du seigneur de Montdardier

Le 13 avril de l'an de grâce 1576, Gisard de Ginestous seigneur de Montdardier assistait au consistoire. Il faut dire qu'il avait embrassé la Religion Prétendue Réformée et s'employait à la diffuser sur ses terres.

La forteresse du lieu commandait la voie allant du Vigan jusqu'à Saint-Jacques de Compostelle en passant par le Causse de Blandas, le Larzac, Lodève, etc... Il convenait d'en maintenir les défenses en état. Pour effectuer les travaux nécessaires, les maçons avaient besoin de chaux. En obtenir sur le Causse est facile. Il suffit de cuire le calcaire dans des conditions optimales ce qui nécessite de sérieuses connaissances tout comme l'édification d'un four. On recourait donc à des chauxourniers du voisinage, ce que fit Gisard de Ginestous.

Le vingtième jour du mois de mai de l'an 1585, il convoqua donc au château Jehan Bonhomme le notaire du lieu, Antoine Dorbias et Pierre Nogarède *fourniers de fours à chaux habitants du lieu d'Arre¹, diocèse de Nîmes*, ainsi que deux témoins : Antoine Astruc, de Montdardier, et André Vallat *fils d'Antoine du lieu de Rogues²*.

Dorbias et Nogarède *tous deux ensemble de leur gré et sans contrainte ont vendu... est la quantité de 53 muids de chaux bonne unie et marchande de la mesure accoutumée à prendre et recevoir au four par eux fait au puits de Tude³ près ledit Montdardier dans une pièce de terre dudit Ginestous et ce pour le prix et somme de 10 écus 1/3 16 sols tournois à 60 sols pièce laquelle somme ont dit avoir*

eue et reçue dudit Ginestous en faisant ledit pour en 5 setiers froment, 1 setier cousségail, 1 setier mesclé, 4 setiers et émine de vin pur rouge, 7 livres et demi fromage vieux⁵ poids de romaine, 21 livres pain bis et 20 sols tournois en argent apprécié et évalué tout ce dessus par lesdites parties à la dicte somme de 10 écus 1/3 16 sols....

Seul Ginestous et le notaire apposèrent leur paraphe au bas de l'acte, chauxourniers et témoins ne sachant.

A. Durand-Tullou

Notes

- 1 - Arre, dans la vallée du même nom qui sépare le Causse de Blandas du Massif Cévenol. Une voie reliait directement la localité au plateau et permettait de gagner Montdardier à partir du Mercou par les Oulmières et Navas.
- 2 - A.D. du Gard - 2 E 79/39 - Jehan Bonhomme notaire.
- 3 - La Tude est le sommet qui domine Montdardier à l'est (891 m). A la base une nappe souterraine proche de la surface alimentait 42 puits dont certains subsistent.
- 4 - Le *cousségail* (francisé le plus souvent en *conseigle*) était un mélange par moitié de froment et de seigle, tandis que la *mesclé* était un mélange par tiers de froment, de seigle et de paumelle donnant un pain de moins bonne qualité mais le plus courant.
- 5 - Le fromage de brebis, qui était alors préparé à la ferme, était souvent conservé pendant deux ans. Il prenait alors une coloration brunâtre et une saveur forte recherchée des amateurs. Il était plus économique et se consommait avec de grandes tranches de pain et de l'oignon crû (encore en usage à la veille de la seconde guerre).

Toponymie

Les "Maisons neuves" sont-elles d'anciennes auberges ?

Dans son rapport de 1668, le commissaire enquêteur Louis de Froidour fait la distinction entre trois catégories d'auberges :

- les "hostelleries", nos 4 étoiles ;
- les "logis", nos 3 étoiles ;
- les "maisons", nos 2 étoiles.

Si l'on peut se fier à cette terminologie, tout au moins pour la période et la région concernée, il est logique de se demander si nos nombreuses "Maisons Neuves" ne sont-elles pas, en réalité, d'anciennes auberges.

Nous en avons la confirmation dans un acte du 1er février 1581 passé chez Pierre Poitevin, notaire à Chalraze, paroisse de Saint-Cécile d'Andorge (ADG E 433).

Dans la liste des établissements soumis au droit de l'équivalent, c'est à dire le droit *d'apcheter et vendre vin, chair crue et cuyte, et autrement tenir logis*, on trouve aux côtés de l'Abitarelle et Argentans dans la paroisse des Salles-du-Gardon, et aux côtés du Mazel et de Malbos dans la paroisse de Laval, une "Maison Neuve" dont je n'ai pu retrouver trace dans le cadastre de ces deux communautés.

Parmi les autres "Maison Neuve" susceptibles d'avoir, elles aussi, une auberge pour origine on peut citer :

- la "Maison Neuve" de Montferrier-sur-Lez (34), sur le chemin de Prades à Clapiers (actuelle D 112) ;
- la "Maison Neuve" de Montoulieu (34), sur le chemin de St-Hippolyte-du-Fort à St-Bauzile-de-Putois (actuelle D 108) ;
- la "Maison Neuve" de Cognac (30), sur le chemin de Tornac à Campbarrat ;

- la "Maison Neuve" de St-Félix-de-Pallières (30), sur le chemin d'Anduze à Saint-Bonnet (actuelle D 21) ;
- le hameau de Maisonneuve à Chandolas (07), là où l'ancien chemin de Nîmes au Puy guéait le Chassezac ;
- le lieu-dit "Maisonneuve", sur le même chemin, là où il fait la limite entre les paroisses de Montselgues (07) et de Sablières (07) à hauteur de la croix de Cayres...

Il serait intéressant de retrouver les dates auxquelles remontent ces toponymes et leur présence éventuelle dans les liasses de l'équivalent.

Signalons enfin l'existence en Provence de Logis-Neufs.

Pierre A. Clément

Complément :

Il existe un lieu-dit "Maisonneuve", sur la commune de Génolhac, et situé apparemment sur le chemin qui devait aller de Génolhac à Montclar. Au-dessus de ce lieu, il existe un Mas, "Nouveau", qui est attesté depuis au moins le 14^e siècle. Car, dans le Fonds Montclar (ADG I E 3007), au 11 février 1397, un acte est passé à "Novals" dans la maison d'Arnald de Canet, prieur de Gourdouze, qui semble habiter là l'hiver. Est-ce une "maison" ou "logis" qui accueillait des pensionnaires ?

Une autre "Maison Neuve" se trouve toujours sur la commune de Génolhac, mais celle-là sur le l'ancien territoire de Sénéchas. A proximité, un chemin (de chèvre) mène encore sur la route de Vern, Dieusse, Tarabias, et de là soit à Génolhac, soit à Sénéchas, Peyremale, Bessèges.

Marcel Daudet

Une usine sidérurgique à Alès avant celle de Tamaris.

Les histoires locales connaissent la tentative avortée de Mr de la Houillère à La Baume en 1775 et font remonter la production sidérurgique alésienne aux alentours de 1830 avec le début des forges de Tamaris. Pourtant, quelques 20 ans plus tôt, le site très voisin de Gournier est déjà occupé par une «aciérie», ainsi qu'en témoignent par exemple les enquêtes impériales :

STATISTIQUE INDUSTRIELLE ET MANUFACTURIERE DU DEPARTEMENT DU GARD

AD. 30 9 M 9 : N° 29 Aciéries

Commune d'Alès

1 aciérie avec 8 ouvriers payés 2 f/j
Produit brut 30 000 f en activité au 1er Janvier 1812

OBSERVATIONS

Les ouvriers employés à la fabrication de l'acier fondu et de l'acier de cémentation ne travaillent jamais pour leur compte particulier, mais toujours pour le compte des associés et cela pendant toute l'année, ils sont même très souvent obligés de passer la nuit tant pour épurer le charbon nécessaire à la fabrique que lorsque le fourneau de cémentation est en activité, alors on leur paye double journée. Les matières dont on se sert pour les creusets partie essentielle dans la fonte de l'acier se trouvent dans le département, et les fers sont livrés des mines du département de l'Ariège. On en emploie au moins 400 qt à 26 f le Q, en sorte qu'on n'emploie que des matières indigènes.

partie barrée : / Outre les ouvriers employés dans la fonderie, il en est encore qui sont occupés au Martinet, pour étendre les lingots sortant de la fonderie et les réduire au calibre propre à chaque genre d'ouvrage auquel on veut les employer, ainsi pour l'horlogerie il faut les réduire à de très petits calibres, afin d'éviter à l'horloger un travail pénible et dispendieux, pour cet objet il faut non seulement que le martinet soit pourvu de marteaux mais encore des laminoirs cannelés où l'on puisse faire toute sorte de grosseur./

Cette fabrique dont l'établissement ne remonte pas à 10 ans pourrait devenir d'une importance majeure et occuper non seulement beaucoup d'individus des deux sexes mais encore tous les enfants de l'hospice, ceux de la ville et de la campagne et donner à l'état un genre de commerce qui manque en France, c'est à dire une fabrique de limes tant en acier fondu qu'en acier de cémentation, mais pour que cet établissement pût avoir lieu, il serait nécessaire que le gouvernement vint au secours des associés qui ayant employé leurs fonds en acier fondu ne peuvent plus donner d'extension à leur commerce sans courir le risque de voir leurs fortunes ébranlées.

A Alais le 3ème Septembre 1812

Le dit Mazaudier (maire)

En 1828, le domaine de Gournier appartient à la famille Sugier et il est un des premiers à être acquis par la Compagnie des mines de Rochebelle et Trelys, dès le début du projet de création de l'usine de Tamaris.

Un lecteur de L.C.C. aurait-il des données sur cet établissement et ceux qui l'ont fait fonctionner ?

Michel WIENIN

N.D.L.R. : Les industriels du 1er Empire avaient déjà l'art et la manière de quémander des subventions !

Une famille dans le refuge allemand : les Nadal d'Aulas

Selon l'usage de l'époque on entendait par là non seulement les membres de la famille mais les ouvriers, les apprentis, les domestiques.

La famille Nadal, originaire d'Aulas s'installe à Hameln (cf. LCC n° 95, p. 41).

Guillaume Nadal, peu après la Révocation de l'Edit de Nantes, avait fui en Suisse avec des coreligionnaires. Pendant l'hiver 1686/87 avec 4 autres drapiers (Planque, Crégut, Fontaine, Onnis) il s'installe d'abord à Erlangen, puis en 1689 en Basse-Saxe, où ils accueillent des parents et amis originaires aussi du Vigan ou d'Aulas, et le dernier pasteur d'Aulas, François Dubruc. Ils s'installèrent tous dans une maison de 20 pièces avec trois étages. En mai 1692 ils étaient 3 cardeurs, 3 tisserands, 5 femmes, 4 enfants, 5 fileuses célibataires.

Parmi eux Guillaume Trouillas, fils d'un meunier d'Uzès, sa mère Madeleine Chamand et sa soeur Louise. Il y avait aussi Etienne Escoti d'Aulas comme Nadal, Jean Bouguès d'Uzès, Antoine Montagne d'Aulas, les frères Pourriol de Sommières et leur mère Jeanne Aubanel.

Guillaume Nadal se distinguait d'eux par le fait qu'il avait avec lui toute sa famille qui ne le rejoignit d'ailleurs qu'au bout de 4 ans. Il mourut en 1715.

Il ne semble pas avoir pu faciliter l'établissement de son fils Pierre qui épousa le 3 octobre 1697 Jeanne Olivier, de Sumène. Il travailla comme bonnetier pour la veuve Forestier originaire de Nîmes qui avec son fils Etienne possédait trois maisons dans la *Petite Rue*. L'une d'elles était habitée par Pierre Nadal qui l'acheta aux Forestier quand ceux-ci partirent pour Celle (1718). Il obtint les droits civiques. Comme il avait besoin d'un répondant pour l'achat de sa maison, ce fut Ezéchiel Valescure, fils de Pierre Valescure de Nîmes. On pense qu'il n'y avait pas entre eux de lien de parenté mais seulement d'amitié depuis 1698. Marie Tigrette, l'épouse de Pierre Valescure fut en 1699 la marraine de Marie, fille de Pierre Nadal. Le 7 mars 1716 Pierre et Marie Nadal ainsi que Pierre Valat étaient témoins de Ezéchiel Valescure lors de son mariage avec Madeleine Massip.

Plus tard Pierre et Marie Nadal furent parrain et marraine d'enfants nés d'un second mariage d'Ezéchiel avec Catherine Dorothea Brinkmann.

Les seules possibilités de parenté entre les familles Nadal et Valescure sont deux des femmes de qui on ne sait pas grand chose : Jeanne Olivier, première femme de Pierre Nadal, et Suzanne Martin, première femme de Pierre Valescure et mère d'Ezéchiel.

Dans les premières années du 18^e siècle arriva une cousine de Pierre Nadal, née à Aulas, Suzanne* Illaire qui épousa en septembre 1704 Jean de Leuzière, cardeur, venu d'Aulas lui aussi. Comme beaucoup de huguenots de leur génération ils étaient analphabètes. Pierre Nadal, lui, savait à peine signer son nom. En plus des problèmes normaux d'intégration le jeune couple Illaire-de Leuzière, obligé de se marier rapidement du fait de la grossesse de la jeune femme, avait de grosses difficultés matérielles. Les Nadal leur vinrent en aide. Mais le 27 décembre 1708 Jean de Leuzière mourut et Suzanne* dut chercher appui auprès de ses parents avec ses deux fils Jean Guillaume (1705-1725) et Pierre (1708-1715). En plus de Guillaume et Pierre Nadal, parrains de ses fils, lui venaient aussi en aide Jeanne Agier, marraine et son mari Pierre Valat. Ils étaient tous les deux originaires des environs d'Aulas,

arrivés à peu près en même temps que Jeanne* Illaire et Jean de Leuzière. Jeanne Agier qui vivait de son travail de fileuse avait sûrement transité par la colonie huguenote de Treysa-Frankenhain. C'est là que vivait entre 1699 et 1708 un de ses frères, Jacques. En 1709 la femme de Jacques Agier fut marraine à Hameln d'une fille de Valat et d'un enfant de Moïse Couderc qui s'était marié pour la première fois en 1707 à Treysa-Frankentrain.

Les familles Valat, Agier et Couderc, liées par des liens de parenté et d'amitié, formaient donc un petit cercle à l'intérieur de la communauté huguenote. Ils faisaient partie du groupe qui, à bien des égards, était arrivé trop tard : les salaires recommençaient à baisser, les chances d'ascension sociale à diminuer. Jeanne* Illaire ne pouvait trouver de secours durables auprès des familles de Treysa-Frankentrain. Les Valat de leur côté essayaient de s'appuyer sur les Nadal. Et comme ceux-ci trouvaient qu'on leur en demandait trop, ils essayaient d'associer les Valescure à leur rôle de soutien.

Peu après la mort de Jeanne Olivier, en 1711, son mari prit chez lui sa cousine Suzanne* Illaire qu'il épousa en décembre 1714. Bientôt apparut un autre problème : il semble que Marie Nadal, fille unique du premier mariage de Nadal et héritière de sa mère, Jeanne Olivier, voulait faire valoir ses droits. Pierre Nadal qui, après la mort de son fils Pierre en 1717, avait espéré encore la naissance d'un héritier, ne se décida à régler le problème qu'en 1720. A Marie Nadal reviendraient les 50 talers de sa mère. A Suzanne* Illaire ou après sa mort à son fils Jean Guillaume, les 20 talers de sa dot. Après prélèvement des dots la moitié des biens restants irait à Marie Nadal, l'autre à la veuve. Au cas où Suzanne* Illaire mourrait avant son mari, Pierre Nadal s'engageait à donner les dots à Marie et à son demi-frère, plus le quart des biens restant, mais pas avant leur mariage ou leurs 25 ans révolus, la dernière moitié restant au père et devant être partagée après sa mort.

Les circonstances firent de Marie l'unique héritière : en 1725 mourut son demi-frère, en 1732 sa belle-mère, et finalement en avril 1740 le père. En 1728 elle épousa le tisserand David Berreau. Le ménage sans enfant Nadal Berreau possédait deux maisons vers 1750 et faisait travailler 24 personnes. Marie Nadal avait beaucoup de relations mais, à part les Valescure, elle ne fréquentait pas les mêmes personnes que son père et son grand-père. Les Valat, Agier et Couderc, avaient quitté Hameln depuis longtemps. Elle voyait surtout des familles, originaires comme elle d'Aulas, et en particulier les Teule-Salle. Son prestige ne le cédait en rien à celui de son grand-père, et atteignit son apogée lorsqu'en 1756 elle épousa en secondes noces le puissant David Gervais qui était à la tête de la communauté huguenote de Hameln. Les traces de Marie Nadal, dernière représentante de ce nom à Hameln, se perdent dans les tourmentes de la guerre de 7 ans. On ne sait pas la date de son décès. David Gervais et sa famille héritèrent de ses biens.

Traduction de M^{me} Maurin
d'après un article de la revue
Der Deutsche Hugenott

* - Il semblerait que ce soit là une personne qu'on prénomme tantôt Jeanne, tantôt Suzanne

A propos...

... des députés protestants aux Etats Généraux (1789)

(Cf. l'article de M. Jacques Poujol sur André Liquier - LCC
N° 96, p. 58)

La liste de ces 17 députés publiée par M. Poujol dans le
"Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français"
(oct. 1989, p. 505, n. 10) omet de mentionner : Pierre-Samuel
DU PONT de NEMOURS (°1739 - †1817), célèbre économiste.

Le professeur E. G. LEONARD le cite parmi les réformés
qui connèrent dans la "théophilantropie" (Histoire générale du
protestantisme, T. 3, p. 147, n. 1). Ce qui porte à 19 le nombre
de ces députés du Tiers état.

Henri Depasse

... de la bête des Cévennes

Poursuivant mes recherches, après une publication
d'ensemble parue dans la revue "Causse et Cévennes" (n° 1 de
1991), j'ai retrouvé en mairie de Bonnevaux l'acte de décès
d'Anne COMTE, tuée par les loups dans son jardin :

*L'an mil huit cent quatorze et le quinze octobre à cinq
heures du soir par devant nous Jean Castanier maire faisant les
fonctions d'officier public de l'état-civil de la commune de
Bonnevaux canton de Génolhac premier arrondissement du
Gard sont comparus Jean Tabusse âgé de quarante ans et
Alexis Manificier âgé de trente sept ans tous les deux cultivateurs
du lieu de Plaveisset sud. commune lesquels nous ont déclaré
que hier sur les cinq heures du soir est décédée Anne Comte
agée de trente huit ans, femme de Ciprien Robert du lieu de
Plaveisset sud. commune, dévorée par les loups à son jardin.
Suivant la déclaration des sus nommés voisin de la defunte qui
ont dit être illettrés de ce enqui après que la lecture leur a été
faire du présent acte.*

Castanier
(Etat-civil de Bonnevaux)

Ce document confirme l'acte de sépulture publié en 1991 à
la rubrique AUJAC et rappelé ci-dessous :

*Le quinze octobre mil huit cents quatorze j'ai enterré Anne
Robert née Comte et femme de Ciprien Robert du lieu de
Pluveillet commune de Bonnevaux qui fut dévorée par un loup
la veille, âgée de trente huit ans. Présents... illettrés. Leyris,
Curé*

"A propos de ce dernier décès voici ce qu'écrivait l'abbé
Canaud à Alain Mazon le 3 février 1883 : à Aujac, une femme
du village de Plaveisset... arrachant des herbes dans son jardin
fut attaquée par la bête qui finalement la terrassa et la dévora..."

Les deux sources d'information (civile et religieuse)
concordent donc, et l'auteur des méfaits y est clairement désigné.
Dira-t-on un fois encore qu'il s'agit de l'un de ces "contes de
grand-mères" chers à certains chantres actuels des loups ?

Guy Crouzet

... de Jean-Jacques Serres

(question n° 708 de Jacques Poujol - LCC n° 94)

Serres (Jean-Jacques-Joseph) en bonne compagnie)

Le palmarès du Collège d'Alès de 1768 (ADG, 85 J 141/5,
voir cliché dans *L'enseignement et l'éducation dans le Gard.
1740-1822, p. 35*) mentionne ce futur sous-préfet d'Alès, ainsi
que quelques autres cévenols distingués, tels :

Jean-Antoine SOUSTELLE (Portes) et Pierre-Scipion
ABERLENC (Alès), qui seront élus administrateurs du District
d'Alès le 30.9.1791 ;

Jean-Louis de LAROQUE, d'une famille de gentilshommes
verriers de Tornac (hameau de Bouzène) ;

Alexandre d'ALBIGNAC d'ARRE, des barons de Mandagout ;
Jean-Louis-OLIVIER du MERLET (°26.10.1752, Anduze)
futur capitaine du Régiment d'Artois (infanterie) et futur
lieutenant de louveterie ;

son frère Louis-Robert-Maurice OLIVIER du MERLET
(°25.10.1755, †20.4.1842, Anduze), futur chef de bataillon
des armées révolutionnaires ;

Etienne-Antoine DUFOUR (Anduze), futur prêtre, qui étant à
la retraite, sera nommé le 30.4.1821 conseiller municipal
d'Anduze ;

Charles-Philippe-Toussaint GUIRAUDET (°28.10.1854, Alès
- †5.2.1804, Dijon), futur préfet de la Côte-d'Or ;

Charles-Joseph-Paul DESPONCHES, futur maréchal de camp
et adjoint au maire d'Alès.

NB : il y a lieu de ne pas confondre Jean-Antoine
SOUSTELLE (catholique), cité ci-dessus, et Jean-François
SOUSTELLE (protestant, habitant Laval, Malbosq), élu
administrateur du District d'Alès le 27.6.1790 et le 30.9.1791,
élu député aux Etats généraux de 1789.

...de Liquier (LCC n° 96 p. 58)

Nous avons une nombreuse correspondance d'Amsterdam
(plus de 20 lettres) des années 1787-1788, essentiellement
familiales. Le mariage de Frédéric de Lafarelle est maintenant
un objectif.... Il a 37 ans. Sa belle-soeur d'Amsterdam fait le tour
par lettres des prétendantes possibles.

Sa lettre du 24 février 1786, partie le 1er mars, est arrivée à
Anduze le 13. Elle parle de Melle Paul (future belle-soeur de
Fanny), et si ce parti ne nous plaît pas, je veux vous faire faire
la connaissance d'une nièce de M. Cazenove, fille de M.
Liquier, notre Consul de Naples. Elle a passé six ans, avec sa
mère, à Lausanne où je l'ai connue. Elle est actuellement à
Millau. A leur passage à Nîmes elles ont dîné chez nous et sont
allées chez M. de Poussac, frère de Mme de Thémînes. Cette
demoiselle, âgée de 16 ou 17 ans, est bien faite, très jolie et fort
bien élevée par sa mère, femme d'esprit, pas du tout portée au
luxue.

Cette demoiselle est Pauline-Victorine Liquier qui épousera
François Dalbis...

Extrait Des Cévennes.. à Nîmes

François Félix de LARARELLE-REBOURGUIL
par Edouard Dumas (Editions Lacour-Nîmes)

Devis pour la construction d'une filature et moulinerie de soie à l'Andéol

(Commune de Génolhac, en face Chamborigaud)
par Romain Veyrun, architecte à Portes en 1858
(Architecte attiré de la Cie des Mines de Portes et Sénéchas,
il réside à La Vernarède qui n'est pas encore une commune
et où on lui doit ainsi qu'à La Jasse plusieurs immeubles importants).
(archives particulières, orthographe respectée)

* * *

— Déblais des fondations —

Filature Pourtour des 3 murs	Longueur	32,00	}	62,40	}	254,97	}	}	}	}	}	}	
	hauteur	2,60											
	Largeur	0,75											
Fabrique et logement Pourtour des 5 murs	Longueur	90,10	}	175,69	}	254,97	}	}	}	}	}	}	
	hauteur	2,60											
	Largeur	0,75											
Fondation d'une cuisine Pourtour des 3 murs	Longueur	12,00	}	10,80	}	254,97	}	}	}	}	}	}	
	hauteur	1,50											
	Largeur	0,60											
Mur portant l'escalier	Longueur	3,40	}	4,08	}	254,97	}	}	}	}	}	}	
	hauteur	2,00											
	Largeur	0,60											
Fondation d'un mur en brique	Longueur	4,00	}	2,00	}	254,97	}	}	}	}	}	}	
	hauteur	1,00											
	Largeur	0,50											
Fosse des lieux d'aisance (sic)	Longueur	2,00	}	8,00	}	8,00	}	}	}	}	}	}	
	hauteur	2,00											
	Largeur	2,00											
Total des déblais												262,97	
A 0'60 le mètre cube													157 f,78
Le cube des maçonneries en fondation égale													
le cube des déblais moins 8,00												254,97	
Au prix de 6 f. le mètre cube													1529,82

- Maçonnerie en élévation jusqu'au pavé du 1r étage -

Fabrique et Logement Pourtour des murs	Longueur	89,00	}	213,60	}	234,60	}	}	}	}	}	}	
	hauteur	4,00											
	Largeur	0,60											
Pourtour des 2 murs de la cuisine	Longueur	12,00	}	21,00	}	234,60	}	}	}	}	}	}	
	hauteur	3,50											
	Largeur	0,50											
A 6 f 25 c le mètre cube													1466,25

- Maçonnerie au niveau du pavé de la Génoise -

Pourtour des cinq murs	haut	89,70	}	179,40	}	197,28	}	}	}	}	}	}	
	hauteur	4,00											
	Largeur	0,50											
- Maçonnerie des pignons -	Longueur	7,70	}	5,96	}	197,28	}	}	}	}	}	}	
	hauteur moyenne	1,55											
	Epaisseur	0,50											
Deux pignons semblables												11,92	
A 6 f 50 c le mètre cube													1282,32

		- Lieux d'aisence -					
Pourtour.....	6,00	}	cube	6,00			
hauteur	2,00						
Epaisseur	0,50						
A 6 f le mètre cube							36,00
Pavé							6,00
Voute							7,00
Toyeaux (sic)							18,00
Montant général de la maçonnerie et déblais compris les fondations de la filature							4503,17
- Couvert de la fabrique et des logements (avec tuile d'Alais)-							
Longueur	32,60	}	293,40				
Largeur devel.	9,00						
Fourniture des clous, tuiles et travettes à 5 f 25 le mètre							1540,35
- Bois de couvert -							
Pour une ferme - dont le cube est pour quatre semblables			1,40	}	7,00		
A 80 francs le mètre cube			5,60				
Panne de couverture en bois rondin							560,00
Longueur de 3 ensembles			96,00	}	3,84		
Circonférence			0,80				
A 68 francs le mètre cube							261,12
Génoise à deux rangs de tuiles							
Pourtour des 4 façades			81,50				
A 4 francs le mètre courant							326,00
- Petit couvert de la cuisine à toute fourniture -							
Longueur	5,00	}	20,00				
Larg. Dée	4,00						
A 6 francs le mètre carré							120,00
- Mur en patots de plat portant l'escalier de la fabrique de la Tavernole							
Longueur	3,30	}	24,75				
hauteur	7,50						
Le mètre carré enduit compris 5 francs							123,75
- Mur en briques de galandage* pourtour du rez de chaussée et du 1 ^r étage							
Longueur	28,50	}	99,75				
hauteur moyenne	3,50						
A 4 francs le mètre carré y compris l'enduit							399
- Escalier composé d'un limon, marchons en chêne, pavé et plafonné au dessous. de 22 marches à 10 francs la marche							
							220
- Voutes poutrières* avec briques de la Tavernole, du rez de chaussée de la fabrique							
Longueur D.	27,75	}	180,37				
largeur	6,50						
Voutes des appartements				}	342,08		
Long. développ	9,75						
largeur	6,50		63,37				
Voutes des logements du 1 ^r étage				}			
Long. Développ	14,90						
largeur	6,60		98,34				
A 4 m 50 le mètre non compris les poutres							1539,36
- Poutres du rez de chaussée et des logements du 1 ^r étage							
Pour une	Longueur	7,10	}	0,46			
	hauteur	0,33					
	Epaisseur	0,20					
Pour vingt huit semblables							13,34
A 70 francs le mètre cube			12,88				933,80
Pavé de 0 m 24 c des appartements du rez de chaussée							
Longueur	8,00	}	52,00				
Largeur	6,50						
Appartement du 1 ^r Etage				}	130,00		
même surface que le Rez de Chaussée			52,00				
Une chambre	Longueur	4,00	}	26,00			
	largeur	6,50					
A 3 m 25 le mètre carré							422,50
Pavé de l'étendage en briques							
Longueur	19,50	}	126,75				
Largeur	6,50						
A 2 m 60 le mètre							329,55

(?? 3,84 = 0,96 x 4)

* cloison

* voûtains sur poutre

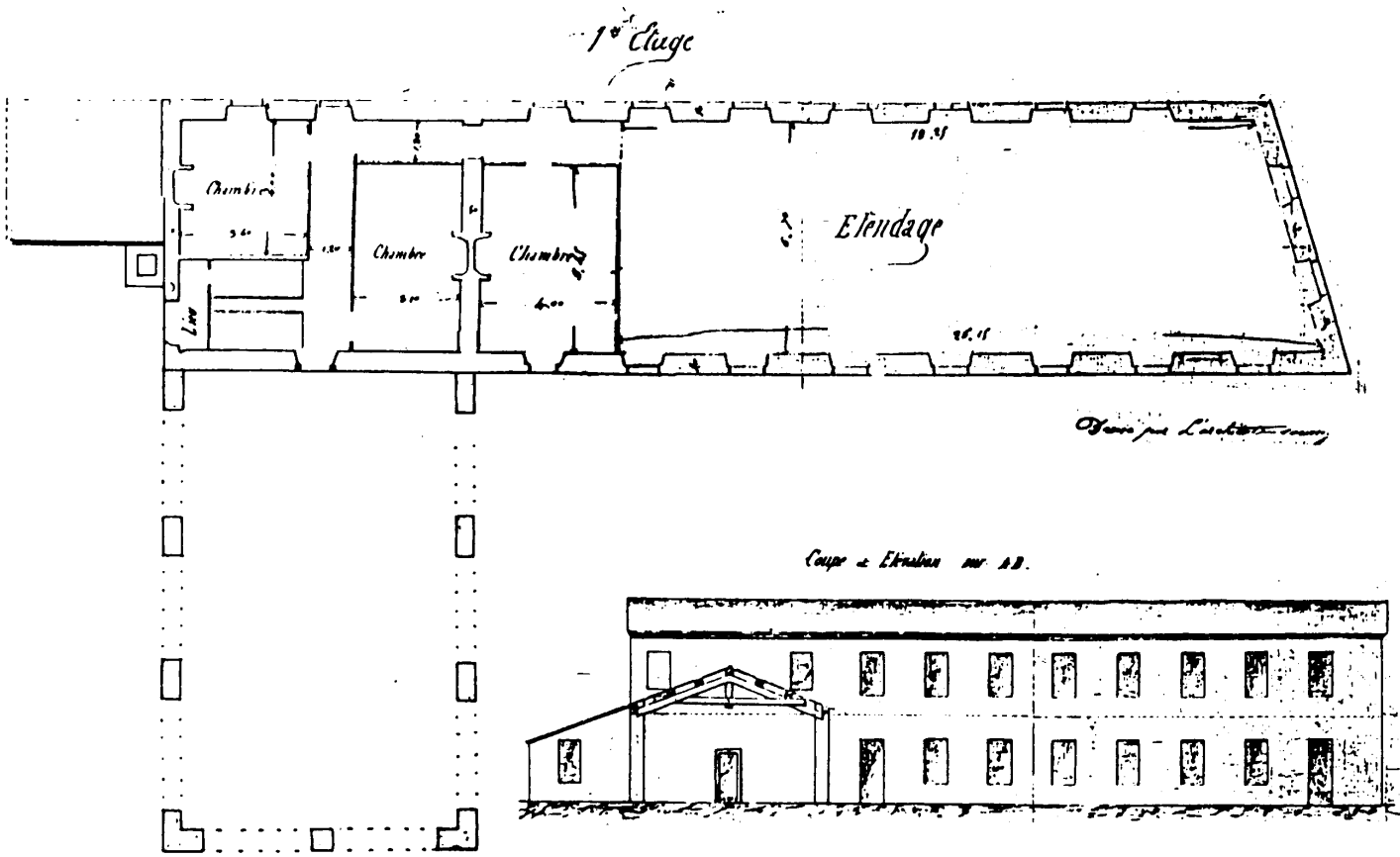
- Sommes à valoir a procimatif (sic) -

Canal de conduite	700,00	} 6000,00	6000,00
Maçonnerie pour le dit canal	300,00		
Clôture à faire soit	900,00		
Cheminée	400,00		
Maçonnerie et briques de la Chaudière	200,00		
Constructions des bassins soit 30	500,00		
Menuiserie, serrurerie, peinture et vitrage	3000,00		
TOTAL GENERAL			21 787,84

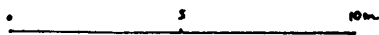
Montant total 15 787 f 54
 Montant des sommes à valoir 6 000 f 00

Total général 21 787 f 84

Dressé par l'architecte soussigné
 a Portes le 1 Juillet 1856
 Ld Romain Veyrun



Plan reconstitué de la fabrique
 d'après le dessin de 1856



Bourdic

Commune du canton de St-Chaptes et ancien arrondissement d'Uzès, située environ à 7 kilomètres à l'ouest de cette dernière ville et une quinzaine de kilomètres de Nîmes. Première mention dès le début du XIII^e siècle : *Locus de Bordico* en 1208 - *Castrum de Bordico* en 1211 - *G. de Bordic*, cité dans le cartulaire de Notre-Dame de Bonheur en 1251 - *Bordicum*, 1310, 1384, etc. Il y avait une famille ancienne du nom de Bourdic, dont les représentants sont fixés à Beaucaire déjà au XV^e siècle. Pierre de Bourdic fut gouverneur de Montpellier en 1520.

La seigneurie de Bourdic étant en grande partie dans la maison d'Uzès : le 23 mars 1321, Bérenger d'Uzès reconnaît tenir du roi, outre ses château et dépendances de Vézénobres, qu'il avait du chef de Blanchette de Plasian son épouse, plusieurs autres fiefs, dont les ressort et supériorité du château de Bourdic. Il renouvelle son hommage le 4 mars 1352 au roi, y compris ses châteaux de Bourdic et d'Aureillac, avec toute la juridiction. L'héritage de Bérenger d'Uzès passera plus tard à Blanche d'Uzès, épouse de Guillaume de Laudun et ensuite aux Laudun, seigneurs de Montfaucon XV^e-XVI^e s. Ces derniers cédèrent leurs droits à Jean et Claude Aymés, coseigneurs de Blauzac qui dénombrèrent leurs biens au roi en 1538 et 1555. La seigneurie appartient au XVII^e siècle aux familles de Brueys et Barlatier. Le 23 novembre 1731 la seigneurie de Bourdic est vendue par François de Guérin, seigneur de Valgrand, à Pierre Galissard, négociant nîmois, devenu seigneur de Bourdic.

Pierre de Galissard dénombrait sa terre de Bourdic au duc d'Uzès le 10 janvier 1737 étant seul seigneur de l'entière juridiction de Bourdic. Sans enfant, sa veuve Anne de Langlade sera assignée à dénombrer ses biens suivant une ordonnance du roi et délibération des Etats du Languedoc du 9 décembre 1756, pour la taxe des Deux Vingtième. Elle reconnaît posséder dans la paroisse de Bourdic *la terre de Bourdic où je jouis de la haute moyenne et basse justice sur 42 familles, la plus part pauvres, ce qui ne me rapporte rien*, possède aussi des droits de greffe, chasse, censive et autre, *plus je possède aussi une maison seigneuriale joignant un petit enclos et j'y ai une pépinière de meuriers pour mon usage de même que la maison qui n'a jamais été louée*. Ses autres biens consistent en une métairie au quartier de Laspe, diverses terres et vignes.

L'héritage de Pierre de Galissard passe ensuite à ses neveux de Daunant, issus du mariage d'Antoine-Isac de Daunant et de Marie Galissard, mariés en octobre 1727. Le Château appartient à la veille de la Révolution à Paul-Guillaume de Daunant, baron de Sérignac, colonel de dragons au régiment de Bourbon, maire de Nîmes. C'est lui qui sera surpris le 5 avril 1793 par une troupe de 150 hommes venus d'Arpaillargues, dans l'intention de dévaster le château. Malgré l'intervention de la municipalité, la troupe brise la porte d'entrée à coups de hache, y pénètre, enfonce les armoires contenant les papiers, s'empare de quelques fusils, détruit des glaces et se retire sans incendier le château, à l'arrivée de la gendarmerie d'Uzès. Les chefs déclareront à la municipalité que si elle ne fait pas signer au seigneur une renonciation à toutes ses redevances féodales, la troupe reviendrait pour tout dévaliser ! Le château de Bourdic est demeuré dans la famille de Daunant et ses descendants.

Le prieuré : avant 1790, Bourdic était une paroisse du diocèse d'Uzès, du titre de Saint-Jean-Baptiste, dépendant du prieuré de Saint-Nicolas-de-Campagnac. L'un des prieur était Gilles de Vignal en 1470 ; plus tard en 1750, l'abbé de Colonia qui intervient en 1754 auprès de l'évêque d'Uzès, pour faire placer à son clocher une cloche suffisamment importante pour être entendue de tous points de la paroisse ! L'église passe pour avoir été ruinée durant les guerres de religion et avoir été relevée en 1665 aux frais du prieur de St-Nicolas-de-Campagnac et de nouveau incendiée par les camisards en 1703. Elle

remonte au XII^e siècle, époque de nombreuses constructions d'édifice roman en Bas-Languedoc. Elle comporte encore un transept dont la croisée est couverte par une coupole sur trompes, surmontée d'une tour hexagonale ; croisillons prolongés à l'est par des absidioles empâtées ; l'abside centrale semi circulaire est décorée en dehors d'arcatures continues ; aussi de beaux parements dressés au taillant droit.

La commune de Bourdic se situe dans la vaste plaine fertile qui s'étend à l'ouest d'Uzès jusqu'aux abords et rive droite du Gardon, où prédomine depuis longtemps le régime de la petite propriété, très caractéristique de l'Uzègeois : exploitation directe, chaque domaine produisant un peu de tout. Sous l'ancien régime, la prépondérance est donnée aux oliviers, mûriers, vignes, blés, fourrages, pâtus et bois, outre l'élevage des ovins. Au cours du XIX^e siècle, disparition des oliviers, les cultures deviennent surtout céréalières, fourragères, vignes et surtout mûriers. Ces derniers ont disparu.

L'habitat essentiellement regroupé dans le bourg. En 1547, on y trouvait quatre maisons fortes tenues par Antoine, Michel, Claude et Bernis de Garrigues, aussi celle de Fermin Barlatier et encore une autre maison appelée *le fort commung dud. lieu*, environ 37 maisons avec leurs cours, étables, granges, jasses et autres commodités des particuliers, deux moulins bladiers et un four à pain. En dehors du bourg, le domaine d'Aspe.

En 1740, le rôle de capitation donne 40 chefs de familles imposés, en majorité laboureurs-ménagers, un cordonnier, un huissier, un peigneur de laine, 6 teissiers ou cadissiers, un maçon avec son apprenti, et 6 travailleurs de terre. Le seigneur du lieu est Bénoni-Benjamin de Brueis. Il emploie trois valets, un laquais, une femme de chambre et une servante. Les autres habitants déclarent en tout deux servantes, 6 valets, deux bergers et un gougjard.

En 1760, une cinquantaine de chefs de familles, y compris la dame du lieu, capités emploient 11 domestiques.

Habitants en 1827 : 268 ; en 1846 ; 258 ; en 1902 : 198 ; en 1931 : 179 ; en 1961 : 182.

Le 8 mars 1547, fut ordonnée une montrée générale des biens immeubles aux experts chargés de la ré-évaluation des présages et commandement fait à Guillem Bernard, baille du lieu et à noble Claude de Garrigues et Domergue Michel, consuls, de désigner huit prudhommes indicateurs pour faire la visite des terroirs. Ce furent Pierre Prat, noble Michel de Garrigues, Lazare Boucarut, noble Antoine de Garrigues, Jacques Surian, Antoine Semil, Jean Sanilhac et Nazaire Surian, qui prêtèrent serment sur les évangiles.

L'arpentement fait état de : champs (bons, moyens et faibles), vignes, olivettes, prés, garrigues, jardins, avec leur valeur moyenne suivant catégories.

Les vignobles sont dispersés alors dans plusieurs terroirs nommés la Gual, Faucone, la Faugosse, Béguines, le Cabanis, Larennie, et suivant leur qualité évalués : la cestérade de bonne vigne à 5 livres 12 sous 6 deniers, la cestérade de moyenne vigne 2 livres 6 sous 3 deniers ; la cestérade de faible vigne 1 livre 8 sous 1 denier.

Même dispersions des cultures, champs, vignes et olivettes constatées au compoix dressé en 1783.

Un état statistique dressé en 1840 indique pour une population de 260 habitants pour 54 familles divisées en 145 catholiques pour 115 protestants. Les plaisirs en usage dans la commune :



le jeu de boules et la danse !

Les terres se répartissaient en 70 hectares de terres labourables et jardins, 45 de vignobles et 30 d'incultes.

Et la production était de 900 quintaux de céréales produisant 11.700 frs ; 500 quintaux de fourrage soit 1.000 frs ; 140 barreaux de vin soit 360 frs ; 500 quintaux de feuilles de mûriers soit 1.500 frs ; 10 quintaux de laine soit 800 frs ; 28 quintaux de cocons soit 4.200 frs.

En 1704, les habitants de Bourdic eurent à souffrir des exactions des camisards. Leurs plaintes sont portées au rôle de la capitation de l'année même, faite par plusieurs particuliers espérant obtenir des autorités des remises ou réductions d'impôt :

Simon Larnac, maire, prétend que le lundi 29 octobre les camisards lui enlevèrent deux chevaux de valeur 230 livres, et les *cadets*, qui vinrent ensuite, les arnoix de couples de mules et de deux couples de boeufs, lui prirent des grains et des agneaux.

Jean Belet laboureur déclare que les camisards plus ont pris des outils après avoir enfoncé sa maison.

La veuve d'Antoine Garrigue que son mari a été tué par les camisards.

La veuve de Jacques Darasse maçon, que son mari a été tué par les camisards qui prirent aussi 50 livres qu'il avait sur lui.

Les héritiers de Louis Massadan que ce dernier fut tué par les *cadets* qui prirent aussi un couple de boeufs.

Mathieu Lèbre a été blessé par les camisards.

La veuve de Jacques Alteyrac rentière du seigneur du lieu a eu aussi son mari tué par les camisards.

Louis Boucarut a eu un couple de boeufs volés de valeur 200 livres, 27 bêtes à laine enlevées valeur 100 l. et lui tuèrent 8 ruches à miel valeur 24 livres.

Le 13 mars 1789, les habitants de Bourdic élirent deux habitants Louis Amalric ménager et Pierre Larnac chargés d'aller présenter leurs doléances au chef lieu de la sénéchaussée suivant la demande du roi, en vue de l'assemblée des Etats Généraux. Les demandes de réformes présentées par les habitants de Bourdic portent sur 9 points qui peuvent se résumer :

- 1° établissement d'un impôt unique ;
- 2° suppression des biens nobles, des dîmes du clergé, de la milice, de la dîme sur les troupeaux et des gabelles sur le sel ;
- 3° réforme de la justice, trop onéreuse ;
- 4° liberté des cultes.

D'après une documentation réunie par
Y. Chassin du Guerny

Annexes

I - Etat des maisons en 1547 (estimation des biens nobles et ruraux, C 1313)

Au lieu de Bourdic :

maison de noble André de GARRIGUES, noble
maison étable et pailhier de Fermin BARLATIER noble
maison étable et pailhier de Michel de GARRIGUES noble
maison de Claude GARRIGUE
maison de BERNIS DE GARRIGUE
maison appelée le "Fort commun" noble
maison de Catherine SURIANE
maison de Pierre POURCHEYROU
maison de Jacques SAVY
maison de Firmin BARLATIER
maison cour et étable des hoirs de Jean BOCARU
maison cour et étable et grange de Lazare BOCARU
maison cour estable grange jasse joignant de Batholomieu SOUCHON
maison cour et jardin de Antoine SURIAN fils
étable et cour de Jacques SURIAN
maison cour et étable de Vidal SURIAN
étable et cour de Laurent BARNARD
four à pain du mandement de Bourdic
maison de Gille SURIAN
étable cour grange et jasse de Etienne BARNARD, Jean SANILHAC
et pariers
maison de Marguerite DEL PUECH
étable cazature puits de Mre Jean AYMES
estable de Jacques BOCARUT d'Uzès

grange de Jacques BOCARUT
casaulx et grange de AYMES
maison étable et cour de Michel DOMERGUE
maison cour jas grange de Guillem et Nadal BARON
maison et cour d'Antoine BARON de Nîmes
maison et cour de Pierre GUIRAUD
maison jas cour puits grange étable de Mathieu et Pierre PRAD pariers
maison cour étable de Andrieu BOCARUT
maison d'Etienne et Jean SANILHAC
maison de Domergue et Claude MICQUELS
maison de Guillaume BERNARD
maison d'Antoine SIMON
maison d'Antoine PLATON
maison de Simon GAZAYS
maison d'Antoine ARQUABAT
maison d'Antoine de GARRIGUES
maison d'Etienne SANILHAC
maison de Guillaume BERNARD
maison de Jacques SURIAN
maison de Marguerite SURIAN
maison de Fernole BOCQUARUDE
maison de Jacques BOQUARUDE
moulin de Lazare SURIAN à blé
moulin de Guillaume BOCQUARUD à blé
maison et mas de noble Michel de GUARRIGUES à l'Aspe

II - Etat des quartiers du terroir de Bourdic portés au compoix de 1783 (Archives du Gard I J 564/5)

les Maisons
les Heyrasses
les Horts de Boucarut et partie du Portal
les Parans
le Grès
le Vignel
Laspe
les Margues précédemment les Aires
la Combette
le Pied de Viviers
le Ponteil
le Gas
le Roquis précédemment Prignac et les Molières
Faisses longues
Grenouiller
Pons Plan
Pied de Pouget précédemment Fontgougue
le Camp
Cruvielle précédemment Camp Nègre et le Salel
le Portal

le Nay, précédemment le Jonquier
la Condamine précédemment Gramenier
le Pouget précédemment la Plantade
Fraissinet
Cros du Cade
le Quey précédemment Berbeirargues
Cante Conquillade
le Suquet
Camp Nègre
Laguillon et la Riassé précédemment les Airs et chemin de Montpellier
le Pibou
le Serret précédemment Plan du Motay
Fons du Sauze
le Plan
la Rière
Cante Perdrix
Lusclade
à Béguine
Pons Plan

château avec les écuries, le pigeonnier, cours, jardin, enclos, parrans,
partie noble, parité rural à Mr de BOURDIC
maison à Bourdic à Jean BOUCOIRAN
maison de Claude CHABRIER
maison & cour de Jacques SAINT MARTIN
maison & cour de Jean ROMIEU pour sa femme
maison, cour cazal et jardin de Henri VEISSIERE
maison et passage de Louis BOUCARUT
maison de Marie BOUCARUT
maison d'Antoine GENOLHAC pour sa femme
maison de Jean-Louis MOULIN
écurie et jardin de François AMALRIC
maison et degrés du même
bergerie et parran de la susdite maison
maison cour et jardin de Pierre POURCHEROL
maison et cour de Jean AMALRIC
maison cour et cazal de Jean BARRY pour sa femme
maison de Jacques AMALRIC fils de Jacques
maison et cour de Vincent ESBRAYAS
maison cour et jardin de Pierre CHABRIER
maison et cour d'André NOUVEL
maison et cour et Pierre AZAURIT
maison et cour de Pierre POURCHEROL
maison et cazal des hoirs de Mre Pierre LARNAC notaire
maison et bergerie de Mr de BOURDIC
maison et cour de sieur Alexandre AMALRIC et bergerie
maison cour et cazal d'André LEBRE
maison et cour de sieur Louis SAINT MARTIN
maison et cour de Jean AMALRIC
maison cour et écurie d'André SALLES
maison et cour des hoirs de Jean LARNAC
maison de Simon-Jean-Baptiste LARNAC plus écurie
maison, cour écurie bergerie et jardin des hoirs de Pierre LARNAC
notaire

écurie de Pierre FAGE
maison cour et écurie de Claude COSTE
maison cour et bergerie de Jean BENOIT
maison cour de Jean DRIVON
maison cour et passage migier des hoirs de Jean BENOIT
maison et cazal avec passage de Pierre BERNARD
maison cour et écurie de Henri LONDIT
maison et cour de Joseph ROURE pour sa femme
maison et cour de sieur Jacques SAINT MARTIN
maison et cour de Pierre FAGE
maison et cour de Jacques EXBRAYAT
maison et degrez de Jean-Louis LONDIT
maison et degrés de Pierre BARON
maison et degré de Jacques EXBRAYAD pour sa femme
maison de Pierre LARNAC fils de Pierre pour sa femme
maison et passage de Jean BOUCOIRAN
maison et degrez de Claude CHABRIER
maison cour écurie et cazal de noble Thomas de MANZETTA
écurie et cour de Pierre LARNAC fils de Pierre pour sa femme
maison et cour de Louis GENOLHAC
maison et cour d'Augustin BERTRAN
maison et cour d'André GROS pour sa femme
maison de Louis LARNAC d'Aureilhac
maison à l'endroit appelée le Fort avec un petit plafons au devant de Mr
de Bourdic
maison de Jacques CHABRIER
maison cour et passage de Jean NOUVEL
maison de Simon CHABRIER
maison de Jean SIMIL
maison et cour de Jean BROT pour sa femme
maison et cour de Jean-Baptiste DARASSE
maison et cour de Jean CHABAUD pour sa femme
mas de sieur Simon VINCENS d'Uzès
métaire à l'Aspe de Mr de BOURDIC

Le pélardon (707 -Mme Breton-M. Daudet)

Le dictionnaire occitan d'ALIBERT cite bien pélaud ou péral comme nom de fromage en Rouergue, ajoutant pour les Cévennes celui de "Pélaudon" à pomoncer "aoudoun". Quant à la francisation du terme tout est possible. Jadis on disait bien en français fromage pour fromage aujourd'hui, la langue occitan ayant gardé cette appellation : "fortmage".

Je n'ai jamais rencontré au cours de lectures sur des documents anciens quelque indice permettant d'esquisser ou ... avancer une réponse soit pour l'étymologie ou le phénomène de métathèse.

Mais comme sur les questions à controverse il n'est pas bon de faire... un fromage, contentons nous de ... louer celui-ci...

Il naquit sur la paille et pourtant il est riche
Riche d'un long passé, riche de nombreux dons
Qu'il offre fièrement, de renommée point chiche
Vous l'avez deviné !... c'est lui... le pélardon.

Pélaridon, péraldon, effets de métathèse
Nouvel aspect du mot n'est pas sujet brûlant
Sauf brûlant de saveur et au palais parlant
Le langage onctueux qui comble un gourmet d'aise.

Subtilement il peut en sa métamorphose
Mêler bouquet d'odeurs en une lente osmose
Essence de vigueur des herbes de chez nous.

Comme un fier cévenol d'aspect rude, de même
Discret est son label, mais il pose un problème.
Trop le faire valoir... multiplie... les jaloux !...

Jean Vigne

Rocheblave (721-Eric Rocheblave)

Je signale le mariage d'Anne Sophie Louise ROCHEBLAVE qui a épousé le 10 octobre 1806 en marie d'Alès Pierre César BONNAL, négociant. Sophie ROCHEBLAVE est la fille de

Réponses

Jean Louis ROCHEBLAVE négociant et de Marguerite BERTEZENE. Elle était née à Alès le 26 février 1789. Un contrat de mariage a été dressé par Maître Goutelle, notaire à Alès le 19 septembre 1806.

François Penchinat

Eric Rocheblave pourrait consulter dans la salle de lecture des A.D. du Gard l'inventaire du chartier de Castelnaud : tout un chapitre est consacré aux archives du château de Rocheblave, près d'Ispagnac depuis le XIII^e siècle... Il trouvera aussi un état des microfilms réalisés. Il peut aussi consulter les index de la *Feuda gabalorum* publication de Boullier de Branche. Enfin, j'ai aussi beaucoup de renseignements à la fois sur les Rocheblave, des Ablatas et autres hameaux de la paroisse de Vébron, dont une branche se fixera à Saint-Hippolyte-du-Fort au XVII^e, et sur ceux d'Alès, sortis d'Ispagnac au XVI^e s. Il peut m'écrire.

Y. du Guerny

Guisquet à St-Ambroix (722 - M. Depasse)

Parmi les membres de l'Administration Centrale du Gard 1792-1795, je pense qu'il doit s'agir de Vincent GUIQUET, avocat au Conseil Supérieur (Parlement de Toulouse) à Nîmes, élu en 1790 administrateur du Directoire du Gard, puis procureur général syndic.

Né à St-Ambroix le 17 août 1744, il était fils d'autre Vincent GUIQUET, gradué notaire royal et juge du marquisat d'Avéjan et du seigneur de Montallet et Potelières, baron d'Alais.

Vincent GUIQUET a épousé en juin 1774 Jeanne SILHOL, fille de Louis SILHOL, seigneur de St-Julien-de-Cassagnas. En 1780, il acquiert du baron de Séguier la métairie de Fabiargues, terres et titre de noblesse. Il meurt en 1819.

De sa descendance, quatre enfants sont connus :

- Jacques Vincent Guisquet (je tiens ces renseignements de son arrière petite fille) ;
- Amélie Guisquet épouse Peschaire à Vallon ;
- Sophie Guisquet épouse Guez à Barjac ;
- Henriette Guisquet épouse Boyer à St-Ambroix.

François Penchinat

Familles "marranes" (718 - M. Quinsat)

Ma grand-mère, Clotilde Rachel Filhol, née le 6 mars 1875 au Mas Neuf de St-André-de-Lancize, était le plus jeune enfant du couple Jean François Filhol/Victoire Sylvie Filhol, mentionné par Jacques Filhol dans le n° 96 de LCC.

Mon aïeule, que j'ai très bien connue, se disait *morave*. D'une

grande piété, elle lisait à haute voix, chaque soir, le feuillet d'un éphéméride tiré de la bible et terminait en chantant un psaume.

Elle n'a jamais fait allusion à une quelconque ascendance "marrane".

Cécile Clément-Paris

724 - Le Fal

Roland et Ginette Roux (30 - Robiac) recherchent l'origine du nom de ce lieu-dit situé à côté de la chapelle de Notre-Dame-de-Lachamp, sur la commune de Robiac-Rochessadoule.

725 - Algaye de CADOENE ou de CAYRES ?

Raymond Vierre vient de publier dans la Revue du Gévaudan une étude généalogique sur les Cadoène et les Gabriac. On y trouve une alliance étonnante P. 7, à la génération VI, comme quoi Algaye, fille de Jean de Cadoène, sgr de Gabriac, et de Bourguine Merle, serait l'épouse d'Antoine de Grimoard, sgr de Grizac, et l'auteur d'ajouter *mère de la célèbre Urbaine de Grimoard*.

Cette assertion paraît étonnante. Il existe peu de documents originaux sur les Grimoard, cependant on trouve une longue transaction concernant la dévolution de leurs biens, devant Bernard Odillon, notaire de Vézenobre en date du 17 juin 1493, analysé par Bondurant au t. IV de ses inventaires de la série E (notaires) lequel cite cette Algaye de Cadris ou de Cadres, forme littéraire pour de Cayres.

Jean-Bernard Elzière en annexe de son étude *les aveux et dénombremens de la baronnie d'Hierle en Languedoc*, 1988, mémoire destiné à l'Ecole des hautes Etudes, joint une étude sur les Pierrefort : Louis II de Pierre, sgr de Ganges et Pierrefort, épouse en secondes nocces vers 1450 Algaye de Cayres, d'une famille du (haut) Vivarais, veuve d'Antoine de Grimoard, sgr de Verfeuil. C'est bien ce que confirme l'acte reçu par Bernard Odillon (AD-Gard E 1197, maintenant 2 E 1/788).

Alors, la mère d'Urbaine de Grimoard est-elle une Cadoène comme soutient Raymond Vierre ou une Cadres ou Cayres, d'origine Vivaroise ?

Y. du Guerny

Questions

726 - A l'enseigne du Luxembourg

Dans l'état des déclarations de revenus dressé en 1750 à Anduze, on relève :

Antoine Brousse, hôte, qui possède une maison de 16 cannes, hors la ville d'Anduze, où pend pour enseigne Le Luxembourg.

Ce nom d'auberge a connu un succès certain puisqu'on le retrouve également à Alès, Nîmes, Pont-Saint-Esprit, les Vans, Bourg-Saint-Andéol...

A quelle date remonte ces appellations et quel pourrait être le logo ou le dessin évoquant le Luxembourg ?

Pierre A. Clément

727 - Moulin arquier - Moulin tourille

L'article de Mme Rousée interroge sur la signification de la dénomination de ces deux types de moulin.

D'après Mme Rousée, le moulin "tourille" serait un moulin couvert ! Mais est-ce la bonne signification de ce terme ?

Quant à moulin "arquier", l'auteur en ignore la signification.

728 - Signification de toponymes

Garnarié (La) : 1515, Compoix de Génolhac : châtaigneraie ; Granouillère : 1594, Compoix de Génolhac. C'est un lieu où existait il y a peu des jardins en terrasses dans le lit du ruisseau ; Granouillère voudrait dire endroit où il y a des grenouilles. Mais quel est le rapport avec Garnarié???

Existe aussi en 1515 : Vaycinède (lieu planté de noisetiers ?), Les Egals (lieu de réunions des membres d'une secte ou d'une religion ?), Valossière (endroit où on était vus des ours ?), Sobeyranne (?), les Tailhades (lieu laissé en taillis ?), les Jonquasses (?).

Et aussi, a-t-on une idée sur l'origine du nom des rivières : Luech, Cèze, Homol... et peut-être aussi Gardon ?

M. Daudet

Les Archives de la Lozère

publient :

I - Noir et blanc : la Lozère des premiers photographes

Reproduction de 100 photos du début du siècle.

Prix de vente : 120 f. + frais d'envoi. Disponible aussi dans les librairies de Lozère.

En outre, quatre des ces anciennes photos sont publiées en cartes postales (2 sur Mende, 1 sur Marvéjols, 1 sur Sainte-Enimie). Prix de vente : 10 f. les 4.

II - Un poster de la Lozère vue à 800 kms

Edité par le Conseil Général, et vendu par les archives, 10 F. pièce.

Lou País

(7, rue des Multipliants - 34000 Montpellier)

N° 322 (septembre-octobre 1993) :

- A la découverte d'une commune : Luc (suite et fin), par B. Durand (pp. 127-129).

- Métiers d'autrefois : le sabotier, par A. Rouzeyre (pp. 131-132)

Revue du Gévaudan des Causses et des Cévennes

(Sté des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère)

N° 1993/1 :

- St Germain sous la Révolution, par M. Canonage (pp. 1-13).

- Une paroisse en Gévaudan au siècle de Louis XIV (Recoux),

Publications

par P. Grigeul (pp. 14-26).

- Mémoire rédigé par Antoine Privat, par R. Vierre (pp. 28-37)

- Document extrait du chartrier du Champ (*Déposition de Jacques Chalbos, ancien notaire de Bergognon*), par A. Juppeaux (pp. 14-26).

N° 1993/2 :

- La Bête du Gévaudan - les auteurs du XVIII^e, XIX^e, XX^e siècles - Historiens ou conteurs, par J. M. Gibert (pp. 2-34).

- 150 ans d'école laïque au Collet-de-Dèze, par A. Hugon (pp. 35-51).

Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac

Le Centre prépare une publication de l'état actuel de sa base de données sur les Cévennes.

Elle concernera dans un premier temps les ouvrages consacrés aux "Sciences de la Nature", publication qui doit voir le jour au début de 1994.

Ensuite, sera édité ce qui concerne les "Sciences de l'homme".

Le Lien des Chercheurs Cévenols indiquera ultérieurement les conditions dans lesquelles ces ouvrages pourront être acquis.

Mea culpa

J'ai omis de mentionner la référence de l'"Etat des habitants de Génolhac qui sont morts de la contagion..." (LCC n° 96 pp.62-63).

Il est extrait du microfilm n° 068120, reproduction du registre GG3 (paroissial de Génolhac 1705-1722), microfilm consultable au Centre de Documentation et d'Archives de Génolhac, ainsi que beaucoup d'autres (voir LCC n° 89 janvier-mars 1992, p. 16).

Et... si nous parlions du n° 100...

Nous aimerions faire participer nos adhérents à la confection de ce numéro. Aussi avons-nous décidé de vous adresser, joint au prochain bulletin, un questionnaire sur les raisons qui vous poussent à vous intéresser aux Cévennes puisque vous êtes membres de notre association, et sur les recherches que vous faites : leur but et leur état d'avancement.

M. Daudet

Sommaire

R. Rousée : Rapport d'experts sur les difficultés entre les propriétaires d'Astruc et de Lavesque (Sauve)	pages 2-3
A. Durand-Tullou : La chaux du Seigneur de Montdardier	page 4
P.A. Clément : Les "Maisons Neuves" sont-elles d'anciennes auberges ?	page 4
M. Wiénil : Une usine sidérurgique à Alès avant celle de Tamaris	page 5
Mme Maurin : Une famille dans le refuge allemand : les Nadal d'Aulas (traduit du "Der Deutsche Huguenot")	page 6
A propos... (d'articles parus dans LCC) :	page 7
- des députés protestants aux Etats Généraux (H. Depasse)	
- de la bête des Cévennes (Guy Crouzet)	
- de Jean Jacques Serres (H. Depasse)	
- de Liquier (E. Dumas)	
M. Wiénil : Devis pour la construction d'une filature.....	pages 8-11
Y. du Guerny : Bourdic	pages 12-14
Réponses, questions, publications	pages 14-15

font
VIVE

3 grande Rue
30450 Génolhac

Association Font-Vive

(Créée à Génolhac en 1961)

Fondateurs : Jean PELLET (1924-1990), Pierre RICHARD (1918-1968)

Lien des Chercheurs Cévenols

(Créé à Génolhac en 1975)

Fondateurs : Jean-François BRETON (1922-1985), Jean PELLET

Bureau :

Président : Yannick Chassin du Guerny

Rédacteur en chef : Pierre A. Clément

Trésorier : François Penchinat

Secrétariat-Abonnements - Courrier : Marcel Daudet - 34 av des Verveines 93370 Montfermeil

Comité de Rédaction :

A. Alègre de la Soujeole - M. Caby - R. Calcat - G. Collin - J. Dautun - A. Venturini - E. Dumas - A. Durand-Tullou

H. Duthu - F. Girard - J.B. Elzière - Ph. Joutard - O. Poujol - R. Poujol - D. Travier - M. Wiénil.

La reproduction des articles, dessins, cartes, reprographies, est interdite sans accord de la Rédaction et des auteurs.

Publication réalisée avec l'aide : du PARC NATIONAL DES CEVENNES et de la Commune de CONCOULES

Cotisations :

Annuelle commençant le 1er janvier de chaque année : **100 francs.**

De soutien : **150 francs.**

Vente au numéro : **25 Francs.**

Versement :

Par chèque bancaire : **L.C.C. FONT-VIVE**

Par chèque postal : **L.C.C. - Compte 2000 14 C MONTPELLIER**

Les versements, ainsi que tout courrier concernant L.C.C. : questions, réponses, textes à paraître..., sont à adresser au **Secrétariat-Abonnements Courrier**(adresse ci-dessus).

Commission paritaire des publications et Agences de Presse - Certificat d'inscription n° 57172.

Imprimé par **ICHTUS S.A.R.L. 30240 CALVISSON**

ISSN 0335-6264 - Bulletin n° 97 - Janvier-mars 1994

Courrier : Marcel Daudet 34, av. des Verveines 93370 MONTFERMEIL